

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

de l'association Inf'OGM

SOMMAIRE

Table des matières

1) Vie associative.....	3
Le conseil d'administration.....	3
L'équipe salariée.....	4
Le fonctionnement d'Inf'OGM.....	5
2) Contexte thématique et ligne éditoriale.....	5
3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'informations.....	8
La veille juridique.....	8
La veille Europe.....	9
La veille semences.....	10
4) Les réalisations de l'année.....	11
Le site Inf'OGM.....	11
Le journal Inf'OGM.....	11
Articles écrits par des rédacteurs invités.....	12
Traduction des articles Inf'OGM.....	12
Enquêtes, vidéos et mini-guides.....	13
4) Apport de l'information à différents publics.....	15
Au niveau français.....	15
Au niveau européen.....	16
Au niveau international.....	16
5) Politique de communication et promotion.....	17
Transmettre de l'information aux médias.....	17
Toucher le grand public.....	17
6) Les partenariats.....	19
7) Quelques messages de soutien.....	20

1) Vie associative

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 146 adhérents, soit 12 de plus qu'en décembre 2020.

Le conseil d'administration

En 2021, le conseil d'administration (CA) était composé de 12 administratrices et administrateurs ayant un mandat de trois années. Parmi ces membres du CA, François Catzefflis a pris la décision de démissionner pour des raisons médicales. Il est malheureusement décédé quelques temps après et Inf'OGM tient encore une fois à lui rendre hommage.

Lors de l'Assemblée Générale 2021 (tenue en visioconférence le 31 mars 2021), tous les candidats déclarés (Hervé Le Meur, Nicolas Bouleau, Hélène Tordjman, Michel Goujot, Yannick Loubet, Franciska Soler) ont été élus pour un mandat de trois années, allant de l'Assemblée Générale 2021 à l'Assemblée Générale 2024.

À ce jour, le CA se compose donc des 11 membres suivants, listés par année d'élection (pour mémoire, le plafond réglementaire est de 15 administrateurs pour Inf'OGM) :

Nombre	Nom	AG d'élection	Fin de mandat
1	Annick Bossu	2019	2022
2	Brigitte Nardin	2019	2022
3	Arnaud Apoteker	2019	2022
4	Sylvain Willig	2020	2023
5	Anne-Marie Schmit	2020	2023
6	Hervé Le Meur	2021	2024
7	Nicolas Bouleau	2021	2024
8	Hélène Tordjman	2021	2024
9	Michel Goujot	2021	2024
10	Yannick Loubet	2021	2024
11	Franciska Soler	2021	2024

La Présidente et représentante légale d'Inf'OGM pour la période de l'AG 2021 à l'Assemblée Générale 2022 est Annick Bossu.

Ci-dessous, vous trouverez les administrateurs référents pour certains des projets menés par Inf'OGM.

Projet	Administrateur référent
Site internet	Suivi comité de rédaction : Annick Bossu
Journal	Suivi comité de rédaction : Annick Bossu et Hervé Le Meur Directrice de publication : Annick Bossu
Veille Juridique	Hervé Le Meur
Veille Semences	Yanick Loubet
Nouveaux OGM (plusieurs projets possibles)	Hervé Le Meur, Annick Bossu
Brevet (en tant que thème ou éventuels projets : lecture, mini-guide, etc.)	Hervé Le Meur, Yanick Loubet
Représentante légale	Annick Bossu
Relations humaines / gestion du personnel	Annick Bossu, Hervé Le Meur
Promotion / Communication	Réseaux sociaux : Illustration articles (web, journal) : Prospection adhérents / abonnés : Anne-Marie Schmit Collecte de fond : Anne-Marie Schmit
Gestion financière	Comptabilité :
Subventions	Relation bailleur : au cas par cas Appel à dons et collecte : Anne-Marie Schmit
Support informatique	Hervé Le Meur, Sylvain Willig

L'équipe salariée

En 2021, l'équipe salariée d'Inf'OGM était composée de 7 personnes : Rachel Dujardin, Carinne Dumont, Zoé Jacquinot remplacée en novembre par Charlotte Krinke, Eric Meunier, Christophe Noisette, Frédéric Prat et Antoine Vépierre.

L'équipe salariée est toujours en télétravail complet. Rachel Dujardin travaille depuis Lans-en-Vercors (Isère), Charlotte Krinke depuis Sarlat (Dordogne), Eric Meunier depuis Paris, Christophe Noisette depuis Busseix (Haute-Vienne), Carinne Dumont depuis Bourg-Argental (Loire), Frédéric Prat depuis Claret (Hérault) et Antoine Vépierre depuis Fondettes (Indre et Loire).

En 2021, fidèle à son fonctionnement, l'équipe s'est réunie régulièrement par téléphone, une fois par semaine (sauf exception) pour faire le point sur les différentes tâches au sein d'Inf'OGM. Des réunions physiques trimestrielles étaient également programmées, parfois remplacées par des visioconférences selon les mesures sanitaires en vigueur.

Pour l'équipe, l'année 2021 a marqué un retour encore progressif à un fonctionnement normal, bien que les conditions aient fait parfois planer certains doutes sur la tenue de réunions physiques. Zoé Jacquinot a démissionné de son poste de rédactrice en octobre et a été remplacée par Charlotte Krinke en novembre. Pour des raisons de santé, un membre de

l'équipe de rédaction était en arrêt maladie durant les 3 derniers mois de l'année.

Le fonctionnement d'Inf'OGM

La vie de l'association s'est déclinée de manière particulière en 2021 du fait des restrictions de déplacements et de rassemblements décidées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le conseil d'administration a maintenu son rythme d'une réunion mensuelle, la plupart des réunions ayant eu lieu par visioconférence.

L'assemblée générale (AG) de l'association a pu être organisée en visioconférence. S'il a permis de réunir plus de personnes que physiquement, ce format a présenté quelques désavantages évidents : l'absence de contact physique, les difficultés de connexion de certains, une dynamique dans les échanges moins fluide qu'en physique. L'AG, organisée le matin sur les seuls aspects administratifs, a réuni plus de trente personnes. L'après-midi, dédiée à un débat sur l'élargissement des thématiques à traiter au sein d'Inf'OGM, a rassemblé 36 personnes, adhérentes mais également invitées extérieures.

2) Contexte thématique et ligne éditoriale

L'année 2021 a confirmé la tendance à l'élargissement des thèmes évoquée depuis 2019. L'offensive des acteurs pro-biotech s'est poursuivie sur les terrains suivants : OGM *stricto-sensu* (végétaux, animaux et micro-organismes), transgéniques et non transgéniques, numérisation du vivant, propriété intellectuelle et santé. Ces dossiers sont à un tournant politique important. L'objectif de ces acteurs est d'obtenir des allègements, voire des retraits législatifs, auprès des différentes instances nationales ou supranationales (Union européenne notamment), facilitant le libre accès et l'appropriation de la biodiversité et la diffusion à large échelle des OGM sous toutes leurs formes et sans information des citoyens.

De manière plus détaillée, les dossiers les plus cruciaux en cette année 2021 ont été les suivants :

> le débat sur **les OGM non transgéniques** a pris de l'ampleur, que ce soit au niveau français, européen ou mondial. En avril 2021, la Commission européenne (CE) a rendu publique l'étude de ses services sur le statut des nouvelles techniques de modification génétique. Si l'étude clarifie que les organismes obtenus par ces nouvelles techniques sont soumis à la législation sur les OGM, la CE a annoncé son intention d'initier une action législative visant à proposer de faire évoluer le cadre réglementaire concernant les OGM végétaux non transgéniques, arguant que la législation actuelle ne serait « *pas adaptée à certaines NGT (nouvelles techniques génomiques) et à leurs produits et qu'elle doit être adaptée aux progrès scientifiques et*

technologiques ». Les promesses sont toujours les mêmes : grâce à ces nouvelles techniques, plus précises et plus rapides que les anciennes, l'agriculture pourra nourrir 7 milliards d'individus, être résiliente face au changement climatique et utiliser moins d'engrais et de pesticides. Ces promesses n'ont pas été tenues par la transgénèse et étant donné que les solutions ne sauraient être que techniques, que les acteurs et les outils sont globalement les mêmes, Inf'OGM doute de leur capacité à résoudre ces questions et problèmes pourtant bien réels.

En France, le ministre de l'Agriculture a apporté son soutien à l'initiative de la CE alors que la ministre de l'Environnement s'est montrée plus mesurée. Un débat au niveau européen est maintenant engagé avec des États membres qui, en décembre 2021, ont rappelé à la Commission leur exigence de voir maintenus principe de précaution, transparence et étiquetage. Dans le même temps, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a été à nouveau saisie par le Conseil d'état pour clarifier définitivement l'application de la législation en place. Les débats vont maintenant continuer en 2022 et 2023 avec un enjeu politique fondamental : quelle législation s'appliquera aux OGM non transgéniques ?

Au niveau international, des discussions se sont tenues sur la question des nouveaux OGM au cours de la première partie de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique organisée à l'automne 2021. Ces discussions vont continuer entre mi-avril et mi-mai 2022 à Kunming, en Chine, pour la seconde partie de cette COP15.

> Le 29 avril 2021, la CE a publié une autre étude, cette fois sur l'état de **la réglementation sur la production et la commercialisation des semences et plants**. Quatre scénarios sont envisagés, enclenchant ainsi officiellement un processus de réforme du droit européen. Le calendrier de cette réforme correspond à celui d'une autre réforme en cours, celle du droit européen sur les OGM. Pour répondre aux exigences européennes du principe de précaution, l'évaluation des risques liés aux nouveaux OGM pourrait-elle glisser de la réglementation OGM vers la réglementation semences ? Cette concomitance n'est sans doute pas un hasard et nous interpelle... Inf'OGM suivra donc également de près ce dossier en partenariat avec le Réseau Semences Paysannes (RSP), dans le cadre de sa veille d'information sur les semences.

> Après les moustiques transgéniques et le saumon transgénique, d'autres **animaux génétiquement modifiés** ont été autorisés cette année, comme des poissons modifiés *via* Crispr au Japon, un insecte parasite agricole au Brésil, et des vaches sans cornes en Argentine. Au Brésil, ces vaches sans cornes génétiquement modifiées avaient été autorisées, mais suite à la découverte de traces d'ADN non désiré, le pays a revu sa copie.

> **Le forçage génétique, et plus généralement les animaux issus du**

forçage génétique, font l'objet d'une actualité internationale qui prend de plus en plus d'ampleur. Rappelons que le forçage génétique permet la transmission systématique d'un caractère à tous les descendants, permettant soit l'éradication rapide d'une espèce, soit l'octroi d'une caractéristique particulière... Des lâchers de moustiques sont envisagés au Burkina Faso dans les années à venir, suscitant craintes et critiques de la part de la société civile locale.

Au niveau européen, le Parlement « *estime [...] qu'aucune dissémination d'organismes issus du forçage génétique ne devrait être autorisée, y compris à des fins de conservation de la nature, conformément au principe de précaution* ». Cette prise de position représente une première victoire pour [les 16 organisations qui avaient demandé à la France l'interdiction de la production, de l'utilisation et de la dissémination de tout OGM issu du forçage génétique](#).

> **La numérisation et la brevetabilité du vivant** ont été à l'ordre du jour de plusieurs réunions, continuant à alimenter des débats d'ampleur internationale voyant s'opposer des blocs d'États. L'objectif de ces discussions est de décider si l'accès et l'utilisation des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques sur ordinateur est équivalent ou non à l'accès et l'utilisation des organismes possédant ces séquences. Ce débat est fondamental. L'enjeu est de savoir si les entreprises auront accès librement et sans contrainte à ces informations ou si elles devront obtenir un accord, signer un contrat et partager les avantages, comme c'est le cas aujourd'hui pour les ressources génétiques « *physiques* ». L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations unies sur la loi de la mer (UNCLOS) et dernièrement l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sont les instances dans lesquelles ces négociations se tiennent et dont nous suivons donc les délibérations.

> Les années 2020 et 2021 ont évidemment été profondément marquées par la situation sanitaire mondiale liée au SARS-CoV-2. Cette crise a été l'occasion d'observer que **la santé est un argument que les pro-biotechs utilisent abondamment pour « montrer » l'importance des modifications génétiques au service de l'humanité**. Ainsi, dans cette situation d'exception, l'importance d'accéder librement et sans contrainte aux informations numérisées du SARS-Cov-2 a été donnée en exemple pour justifier le statut différent des séquences génétiques numérisées. De même, le législateur européen a exempté les vaccins OGM contre la Covid-19 des obligations de la législation OGM. Profitant de ce contexte, certaines communications affirment qu'il serait paradoxal de refuser, dans l'agriculture et l'alimentation, les OGM quand ces OGM seraient acceptés sans hésitation dans les vaccins. À ce constat s'ajoute la **loi de bioéthique**, projet législatif qui ambitionne, sous couvert de prévenir des maladies génétiques, d'autoriser la transgénèse ou d'autres techniques de manipulation génétique sur

embryons humains. Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale sur la bioéthique a modifié subtilement l'ancienne loi. Ainsi, on passe de "*La création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite* » à « *La modification d'un embryon humain par adjonction de cellules provenant d'autres espèces est interdite* ». Concrètement, cette modification peut sembler anodine, mais de fait, cette reformulation permet de supprimer deux interdictions. Si les embryons transgéniques ne sont plus interdits, c'est qu'ils sont autorisés. De plus, les embryons animaux auxquels les scientifiques auront adjoint des cellules humaines sont donc aussi autorisés puisque non interdits. En effet, seuls les embryons humains auxquels on aurait adjoint des cellules d'autres espèces sont interdits (<https://www.infogm.org/6916-loi-bioethique-ouvre-voie-aux-embryons-ogm> et <https://www.infogm.org/7240-bioethique-et-esprit-de-la-loi>).

Rappelons enfin que, fin 2020, la **loi de programmation pluriannuelle de la recherche** fut adoptée, véritable plaidoyer gouvernemental pour une agriculture numérisée et biotechnologique.

Inf'OGM a continué en 2021 à porter une critique fondamentale sur la réduction du vivant à son ADN et sur l'exploitation utilitaire de ces données numériques.

> En France à nouveau, l'année 2021 s'est achevée avec la **suppression du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB)** le 31 décembre 2021. Cette instance avait pour originalité d'être composée d'un Comité économique éthique et social qui permettait aux parties prenantes de la société civile de s'exprimer sur les questions socio-économiques et éthiques à l'occasion de chaque évaluation des risques pour les demandes d'utilisations disséminées d'OGM. La disparition du HCB, prévue dès fin 2020 dans la loi de programmation de la recherche, s'est concrétisée avec deux textes réglementaires éclatant la mission d'évaluation du HCB vers différentes instances. À partir du 1^{er} janvier 2022, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) évaluera les risques environnementaux et sanitaires des demandes de disséminations volontaires d'OGM mais son évaluation ne comportera pas obligatoirement d'analyse des impacts socio-économiques, à la différence de ce que faisait le HCB, et la participation de la société civile deviendra très relative. À l'heure de la réflexion autour du statut juridique des produits issus des nouvelles techniques et de la probable révision de la réglementation applicable aux OGM, cette modification du paysage institutionnel français n'est en rien rassurante.

3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'informations

La veille juridique

Depuis 2002, la veille juridique d'Inf'OGM permet de compiler des informations institutionnelles et politiques françaises, européennes et internationales de manière brute et régulière sur les OGM. Ce travail de suivi de l'actualité

juridique permet d'actualiser notre connaissance du contexte global des OGM et des biotechnologies et de nourrir des analyses plus approfondies, livrées ensuite dans les articles publiés par Inf'OGM. Il est envoyé à une liste de diffusion regroupant 43 personnes de la société civile impliquées ou intéressées dont des membres d'associations de la société civile. Chaque année, ces dernières contribuent au soutien, notamment financier, de la veille. Il s'agit des Amis de la Terre, la Confédération Paysanne, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Greenpeace, Nature & Progrès et l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf). Après un essoufflement, une publication hebdomadaire a repris à partir de début novembre.

Du point de vue de l'actualité juridique de l'année 2021, plusieurs sujets cruciaux ont fait l'objet d'articles :

- **En matière de brevetabilité**, l'Office européen des brevets (OEB) a décidé que les nouveaux OGM sont brevetables. Cette décision est particulièrement intéressante car elle permet de révéler les incohérences dans la posture des entreprises qui voudraient qu'une plante génétiquement modifiée soit brevetable mais pas réglementée comme OGM car identique à ce que pourrait créer la Nature ou les techniques de sélection traditionnelles. L'OEB a également décidé, après 8 ans de procédure, que les produits issus de procédés essentiellement biologiques (croisement ou sélection conventionnelle) ne sont pas brevetables. Une décision qui laisse en place les brevets déjà délivrés mais qui a néanmoins été accueillie favorablement par les organisations refusant la brevetabilité du vivant.

- **Au niveau institutionnel français**, le gouvernement a mis en œuvre la suppression du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) le 31 décembre 2021 comme exposé plus haut.

- **Au niveau européen**, le Conseil d'État a de nouveau saisi la Cour de Justice de l'Union européenne, en novembre 2021, pour clarifier la portée de l'exemption de mutagénèse prévue dans la directive 2001/18.

La veille Europe

Inf'OGM a continué de suivre l'actualité européenne sur les OGM, les informations de séquences numérisées, la biologie de synthèse ou encore les problématiques de détection / traçabilité des OGM non transgéniques. Inf'OGM a également maintenu son travail d'apport de l'information là où elle est utile, notamment aux acteurs de la société civile présents au niveau européen. Ces échanges furent nombreux et ont principalement tourné autour de l'actualité du Conseil d'État en France et ses implications au niveau européen. Le contexte européen a de son côté fait l'objet d'un important suivi par Inf'OGM, notamment du fait de l'initiative juridique initiée par la Commission au printemps 2021 comme détaillé dans la partie 2 « Contexte thématique et ligne éditoriale » du présent rapport. Le travail réalisé par Inf'OGM dans le cadre de

sa Veille Europe a permis de maintenir des échanges d'informations et d'analyses qui bénéficient aussi bien à Inf'OGM qu'aux acteurs européens de la société civile.

La veille semences

La veille citoyenne d'informations sur les semences (VCIS) a continué son activité de diffusion d'informations, essentiellement *via* des articles sur le web et le journal, ainsi que par des interventions (voir la partie 5, sous sections formation/interventions/conférences plus bas).

Les activités liées à la veille semences sont de trois ordres :

- Écriture d'articles sur le thème des semences pour le **journal** : plusieurs articles sur ce thème tout au long de l'année, pour alimenter la rubrique semences, et un dossier complet sur la numérisation du vivant (N°162).

- Écriture d'une vingtaine d'articles pour le **site Internet** suivant l'actualité. À noter quelques thèmes importants :

- ◆ la possibilité pour les agriculteurs bio, avec le nouveau règlement européen AB applicable à partir du 1^{er} janvier 2022, d'utiliser du « matériel hétérogène biologique » (MHB). Il s'agit d'une nouvelle catégorie juridique visant à élargir l'offre commerciale proposée aux agriculteurs, notamment bio, en leur donnant accès à des semences biologiques de populations hétérogènes. Le MHB échappe à l'obligation d'inscription au Catalogue officiel des variétés végétales, et donc aux « critères DHS » (Distinction, Homogénéité et Stabilité) qui y sont associés ;
- ◆ la possibilité en France de ventes de semences du domaine public aux amateurs, suivie de l'attaque de la Commission européenne *via* un « avis circonstancié » : Inf'OGM a fait le siège du ministère de l'Agriculture pendant 6 mois pour connaître la position du gouvernement français, qui n'en a toujours pas pris à ce jour (article paru en février 2021) ;
- ◆ le décryptage de l'ouverture de interprofession rebaptisée Semae (ex Gnis) « à toutes les semences » ;
- ◆ l'évolution de la réglementation européenne sur la commercialisation des semences (cette réforme sera en cours durant 2022) ;
- ◆ l'incarcération de paysans espagnols suite à des infractions sur les droits de propriété sur les semences ;
- ◆ La transparence sur les modes d'obtention des nouvelles variétés ;
- ◆ la commercialisation de farine de blé GM au Brésil.

- Animation de la liste de diffusion modérée d'informations sur les semences (info-semences, 132 inscrits en 2021, chiffre stable depuis quatre ans, et un mél par jour en moyenne).

Le partenariat avec le Réseau semences paysannes (RSP) s'est renforcé, avec la définition conjointe de thèmes d'articles et la rédaction de certains articles par une juriste du RSP et des co-rédactions.

4) Les réalisations de l'année

Le site Inf'OGM

Pour assurer la meilleure diffusion possible de l'information produite sur ces différents thèmes majeurs, Inf'OGM a maintenu la publication de son journal trimestriel avec environ 60 articles publiés à destination de 336 abonnés au 31 décembre 2021. En moyenne deux articles ont été publiés par semaine sur notre site internet et certains articles ont été mis à jour (soit 95 articles publiés ou actualisés en français - 96 l'année dernière). 180 104 utilisateurs uniques se sont rendus sur le site entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 (en augmentation par rapport aux près de 160 000 utilisateurs uniques enregistrés sur l'année entière 2020 ou 2019).

Le journal Inf'OGM

En 2021, **Inf'OGM a maintenu la publication de son journal papier trimestriel** (28 pages/4 numéros par an) pour un total de 49 articles. Il comporte un dossier thématique, des pages d'actualités (des synthèses des articles principaux et pertinents issus du site internet), une ouverture (un texte qui aborde des questions connexes aux OGM et aux semences, voir ci-dessous), un bestiaire, un chiffre, une citation, et des recensions d'ouvrages sur nos thématiques.

Liste des articles de la rubrique Ouverture :

- *Le Droit, contre la croissance incontrôlée*, entretien exclusif avec Simon Charbonneau réalisé par Hervé Le Meur, administrateur d'Inf'OGM,
- *Une information scientifique au service de la démocratie*, par Jérôme Santolini (Association Sciences Citoyennes),
- *Agent orange : ses victimes attaquent ses fabricants industriels*, par le Collectif Vietnam Dioxine,
- *UICN, l'éthique française affichée*, par Patrick Blandin, président d'honneur du Comité français de l'UICN.

Les dossiers thématiques de douze pages sont toujours composés de plusieurs articles rédigés par Inf'OGM et des auteurs extérieurs et permettent de faire un point aussi complet et contextualisé que possible sur un sujet particulier.

Les dossiers thématiques publiés en 2021 sont les suivants :

N°162, janvier - mars 2021 | [Numériser le vivant pour mieux le privatiser](#)

N°163, avril - mai 2021 | [OGM : 20 ans d'ambiguïtés croissantes du Protocole de Cartagena](#)

N°164, juillet - septembre 2021 | [Virus, vaccins OGM : de grandes inconnues](#)

N°165, octobre - décembre 2021 | [UE et OGM : un encadrement en sursis ?](#)

Le nombre d'abonnés au journal reste relativement stable, avec 350 abonnés au 31/12/2021 pour une diffusion de 500 exemplaires par numéro. Notons que ces abonnés font bien souvent circuler leurs exemplaires au sein des réseaux militants, et qu'à la lecture de la version papier du journal s'ajoutent des milliers de vues des articles du journal en ligne. La conservation du journal papier est réclamée notamment par les militants.

Cette année, nous avons fait le pari d'une plus large diffusion gratuite des dossiers thématiques, en partenariat avec certains eurodéputés. Le dossier consacré à la numérisation des données génétiques a été entièrement traduit en anglais et diffusé en format digital à un large public anglophone, notamment au sein du Parlement européen.

Articles écrits par des rédacteurs invités

Si la grande majorité des articles du site Internet et du journal sont rédigés par l'équipe de salarié-e-s, Inf'OGM a également accueilli des plumes extérieures, parfois de nos administrateurs.

Sont intervenus dans le journal : Keisuke Amagasa, co-président du Réseau citoyen pour une alimentation et une agriculture durables au Japon, Caroline Lemerle (association Technologos), Jérôme Santini (Sciences citoyennes), Collectif Vietnam Dioxine, Patrick Blandin (UICN) et quelques entretiens comme avec Simon Charbonneau ou Benjamin Roche (chercheur à l'IRD). Les administrateurs (ou anciens administrateurs) ont aussi contribué au journal : Hervé Le Meur, Annick Bossu, Jacques Dandelot et Thierry Mercier.

Traduction des articles Inf'OGM

Inf'OGM ayant également un rôle de diffusion d'information au niveau européen et à l'international, des articles originaux ont été traduits afin de répondre à la demande de lecteurs non francophones. Ce sont ainsi, en 2021, 15 articles qui ont été traduits en anglais et 5 en espagnol pour des informations originales car issues d'enquêtes menées par Inf'OGM, d'actualités françaises non répercutées à l'étranger ou encore de débats internationaux non suivis par les acteurs non francophones malgré leurs enjeux stratégiques.

Dans le détail, les articles du site traduits en 2021 furent :

- Non transgenic GMO Europe : « Farm to fork » Strategy, when political marketing out-values political debate - December 2021

- Gene drive Towards an IUCN's step backward on GMOs ? - September 2021
- Contamination Illegal GMO rice: Products recalled around the world - September 2021
- Patentability Private varieties and jailed farmers - July 2021
- Analysis / Detection Detection of new GMOs : not a priority for the Commission - June 2021
- Non transgenic GMO Norway: an upcoming revision of the GMO law ? - June 2021
- Biological diversity convention Digitalized living in open access? The WTO enters the dance. - May 2021
- Genetic resource Digitalized data of living organisms : an international legislation ? - April 2021
- GMO perception France - A petition to stop the "second wave" of GMOs - April 2021
- Seed Towards a new European legislation on seeds? - April 2021
- Non transgenic GMO Patents, a cause of discord among companies - April 2021
- Non transgenic GMO New GMOs: an unbalanced benefit/risk scale - April 2021
- Non transgenic GMO France considers almost all GMOs traceable - April 2021
- Area World and EU- Decrease in the area of transgenic GMOs in 2019 - March 2021
- Nagoya protocol Will WHO lay its hands on pathogens? - February 2021

Les articles traduits en espagnol en 2021 sont :

- Variedades privadas, agricultores encarcelados - Junio de 2021
- OGM non transgénico La Comisión Europea y los nuevos OMG: un informe con problemas - Abril de 2021
- Autorización Nuevos OMG: la Comisión Europea quiere bloquear a Francia - Abril de 2021
- Mutagénesis OEP: los nuevos OMG pueden diferenciarse - Abril de 2021
- Patentabilidad Los nuevos OMG son patentables - Abril de 2021

La promotion de ces articles se fait par le biais de liste courriel. Elle gagnerait à être encore plus large. Il faut cependant relever que si ces articles traduits sont publiés sur le site Inf'OGM, ils peuvent l'être aussi sur d'autres sites anglophones comme celui de [GM Watch](#) au Royaume-Uni.

Enquêtes, vidéos et mini-guides

Comme chaque année, Inf'OGM a produit et diffusé une vidéo et un mini-guide afin de toucher un public plus large :

Mini-guide & Vidéo | Forçage génétique

Le forçage génétique est une technique capable d'éradiquer des espèces entières mais la promotion qu'elle a connue ces deux dernières années se base sur l'idée qu'elle pourrait permettre de préserver la biodiversité et la santé

humaine. Ces arguments sont avancés par des organisations internationales telle que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) tandis que la technique est promue et expérimentée par des entreprises telle qu'Oxitec ([via le projet Target Malaria au Burkina Faso](#)). Le forçage génétique y est présenté comme une solution pour exterminer des animaux considérés comme des parasites, ou des moustiques porteurs de pathogènes responsables de maladies comme le paludisme. Par le passé, l'Humain a profondément déséquilibré des écosystèmes en introduisant, accidentellement ou volontairement, de nouvelles espèces. Ici, le risque est encore plus grand car on modifie le génome d'un organisme en forçant cette modification dans toute sa descendance. Il est donc capital que ces éléments soient pris en considération lors des futures négociations dans le cadre de la Convention sur la biodiversité biologique.

En 2020, Inf'OGM avait donc mené l'enquête et a alerté les acteurs clés du dossier (cf. [N°160](#)). Dans la continuité de ce travail, un mini-guide résumant les enjeux liés au forçage génétique a été publié en septembre 2021. Il a notamment été distribué aux participants du congrès de l'UICN, qui s'est tenu en septembre 2021 à Marseille.

[Une vidéo de vulgarisation de 3 minutes](#) sur ce sujet a également été finalisée et diffusée depuis le 31 mai. Ce format, ludique et facile d'accès, a permis de toucher un public plus large et d'encourager les citoyens à prendre part aux débats sur cette nouvelle technologie au potentiel très destructeur. Elle a été projetée en public lors de la « Faites sans OGM » de St Saturnin les Avignon le 3 juillet 2021 et durant le congrès de l'UICN.

Trois autres vidéos ont été produites par Inf'OGM, sur des aspects liés à la numérisation du vivant :

- [Protéger le vivant par la digitalisation ?](#)
- [La position des différents acteurs au sein de la Convention sur la diversité biologique](#)
- [Pourquoi la notion de "Ressource Génétique" est-elle problématique ?](#)

Enquête | Vaccins GM : le nouveau cheval de Troie des OGM ?

Par ailleurs, Inf'OGM est interpellée par le contexte sanitaire dans lequel nous évoluons depuis le début de l'année 2020. En effet, suite à des allègements de la législation européenne concernant les OGM, des vaccins génétiquement modifiés, qu'ils soient à ARN messager ou à ADN, sont massivement utilisés dans le but d'enrayer la pandémie de Covid 19. Ces vaccins sont issus de l'ingénierie génétique, c'est-à-dire pour partie de la biologie de synthèse, et sont disséminés rapidement à très grande échelle.

Forts de cette apparente acceptation de la population, certains affirment contradictoirement de refuser les OGM dans l'agriculture et l'alimentation et de les accepter dans les vaccins. Ils en déduisent qu'il faudrait maintenant accepter les OGM végétaux et animaux. Cette situation évoque les arguments présentés

de longue date en faveur des OGM : résoudre la faim dans le monde, arrêter le réchauffement climatique ou guérir des maladies génétiques... À ce constat s'ajoute le projet de loi de bioéthique qui ambitionne d'autoriser les techniques de manipulation génétique sur embryons humains au nom de la lutte contre les maladies rares et les cancers.

En 2021, Inf'OGM a donc souhaité faire la lumière sur ces arguments des partisans des OGM et répondre à plusieurs questionnements. Les premiers résultats de cette enquête ont fait notamment l'objet d'un dossier dans le [n°164](#) d'Inf'OGM, le Journal.

4) Apport de l'information à différents publics

Outre l'information à destination des citoyens, l'apport ciblé d'une information plus précise, plus technique ou encore d'une analyse plus poussée aux parties prenantes du débat continue d'être primordial. Partie souvent invisible du travail d'Inf'OGM, cela n'en reste pas moins un élément crucial de la mission de l'association. Pour ce public, le travail d'Inf'OGM s'effectue aux niveaux français, européen et international.

Au niveau français

Inf'OGM est régulièrement mobilisée pour les acteurs de la société civile française. La Veille semences a ainsi contribué au débat sur les semences en 2021. En diffusant les articles d'Inf'OGM ou d'autres médias (à raison d'un message d'information par jour pour 132 abonnés / têtes de réseau), elle participe à populariser des informations peu diffusées. Sur notre site internet, en général, on note autour de 1000 visites par article sur les semences, comme pour l'article [« Variétés privées, paysans emprisonnés »](#) (article également traduit [en anglais](#) et [en espagnol](#), repris par [Biodiversidad.la](#) et [APBREBES](#)), jusqu'à 1300 vues pour l'article sur [les modes d'obtention des variétés](#).

De son côté, la Veille Juridique a connu un essoufflement pour des raisons internes mais a, depuis début novembre, repris un rythme de publication hebdomadaire. Compilant les informations brutes juridiques liées aux OGM, la veille juridique recense, par le biais de ses articles thématiques, les principales actualités juridiques des différents dossiers.

Plus formellement, en 2020, une convention a été signée avec le Synabio (syndicat national des entreprises agroalimentaire bio, transformateurs et distributeurs) pour les informer sur les micro-organismes génétiquement modifiés. Un travail de première importance pour les membres de ce syndicat qui se retrouvent parfois à utiliser des produits issus d'OGM sans même le savoir. Grâce au travail d'Inf'OGM, l'information est dorénavant dans les mains du Synabio mais elle n'a pas encore été rendue publique. La convention devait être renouvelée en 2021 mais un imprévu politico-technique a freiné la suite du

travail. En effet, l'Agence européenne de sécurité des aliments, en application du règlement européen sur la transparence, a modifié son site internet. L'accès à l'information publique concernant les dossiers de demande d'autorisation d'OGM, et notamment de micro-organismes génétiquement modifiés, s'en est trouvé fort complexifié et a nécessité de revoir à zéro le chemin vers l'information. Une situation qu'Inf'OGM a commencé à résoudre. Le travail devrait se finir au premier trimestre 2022.

Enfin, Inf'OGM a organisé un [webinaire sur la question du forçage génétique](#) le 23 août 2021. Inf'OGM était alors sur le point de publier son mini-guide sur le forçage génétique et le Congrès de l'IUCN était imminent. Une motion très controversée allait être discutée à ce congrès le mois suivant à Marseille, nous avons donc souhaité apporter des informations solides, étayées, et pertinentes aux acteurs présents au congrès mais aussi, plus largement, à l'ensemble des francophones intéressés par ce sujet nouveau (journalistes, associations de protection de la nature, etc.). La trentaine de participants présente était ravie de pouvoir échanger et poser des questions. C'était dense, intense et cela nous a donné envie de faire un webinaire à chaque parution d'un dossier. Le prochain est d'ores et déjà prévu pour février 2022 sur le thème de la biologie de synthèse.

Au niveau européen

Comme depuis plusieurs années, Inf'OGM apporte régulièrement des informations aux organisations européennes. Ce travail a été effectué à destination d'une trentaine d'acteurs européens représentés sur le dossier des nouveaux OGM et les perspectives futures à l'instar de Corporate Europe Observatory (CEO), les Amis de la Terre Europe, Ifoam Europe (International Federation of Organic Agriculture Movements), Slow food....

Il est à noter qu'Inf'OGM travaille avec des eurodéputés intéressés au premier chef par les informations et analyses produites par Inf'OGM. Et certains d'entre eux (Benoît Biteau, Pascal Durand, Claude Gruffat, Tilly Metz) dégagent des budgets pour ce travail.

Au niveau international

Les principaux thèmes sur lesquels Inf'OGM enquête au niveau international sont ceux des nouveaux OGM, du statut des séquences génétiques numérisées et de la biologie de synthèse. Pour le premier, Inf'OGM continue d'héberger la liste de discussions et d'informations newtech@infogm.org sur laquelle sont toujours inscrites 69 personnes d'une trentaine de pays différents.

Sur le sujet des séquences génétiques numérisées, Inf'OGM a participé à quatre webinaires internationaux, organisés à l'initiative du secrétariat du Partage des avantages (Convention sur la Diversité Biologique) ou de l'association Third World Network. Des discussions ont lieu ponctuellement avec des organisations de la société civile réparties dans le monde entier et

une [interview](#) a, par exemple, pu être publiée par Inf’OGM après de tels échanges. Inf’OGM a également participé au webinaire du *DSI Scientific network*, un réseau de 36 membres de 16 pays, le 6 juillet, sur le même sujet.

5) Politique de communication et promotion

Transmettre de l’information aux médias

En 2021, Inf’OGM a été reprise ou citée 27 fois dans les médias (*L’âge de faire, Réussir, Revue Silence, BioConsom’acteurs, BioContact, France 24, LCI, Revue générale du droit, Reporterre, La Marne agricole, Fréquence Paris Plurielle, Terre-net, Plantes & Santé...*). Il faut se réjouir ici d’un indicateur en forte hausse puisqu’en 2020, Inf’OGM avait fait l’objet de 11 citations / reprises. On retrouve ici un chiffre conforme à la moyenne habituelle (29 reprises/citations en 2019 par exemple). Cela s’explique par le fait que l’agenda médiatique a été progressivement libéré de la Covid-19 par rapport à 2020. Cet indicateur en hausse peut également s’expliquer par le recrutement d’un salarié dédié notamment à la communication, chose qui n’était plus le cas depuis 2018 au sein d’Inf’OGM.

Toucher le grand public

Depuis plusieurs années, l’une des volontés d’Inf’OGM est de rendre accessible l’information au plus grand nombre, indépendamment du niveau de connaissance du sujet OGM et semences. La nouvelle formule du journal papier vise à répondre à cet enjeu, avec l’approfondissement d’un dossier par numéro, et une place plus grande accordée aux illustrations, schémas et encadrés explicatifs pour les notions les plus complexes abordées. Cette nouvelle formule élaborée en 2021 est effective depuis janvier 2022. D’autres supports de communication tendent à répondre à cet objectif.

Les conférences Inf’OGM

Restriction des déplacements et mesures sanitaires obligent, le nombre de conférences données par Inf’OGM en 2021 est évidemment inférieur à ce qu’Inf’OGM a pu faire certaines années. Toutefois, le développement du format webinaire durant les confinements a offert plus d’opportunités, qu’Inf’OGM a saisies. Ce sont donc 12 interventions qui ont été données en 2021.

Date	Conférence
4 février	« L’agriculture et l’alimentation à la croisée des chemins, quelle direction choisir ? » avec Eric Meunier (webinaire du groupe de travail France du projet international d’ETC Group).

9 avril	« Nouveaux OGM en Europe : Brevets, détection et réglementation OGM en débat », avec Frédéric Prat (webinaire de la Union de uniones, en espagnol).
29 avril	Actualités françaises sur les nouveaux OGM, avec Frédéric Prat (webinaire de Let's Liberate Diversity).
2 juin	Rencontre-débat sur le sujet des enjeux politiques de l'information scientifique, à partir de quelques exemples ayant trait à l'agriculture, avec Eric Meunier (webinaire de l'association Sciences Citoyennes).
3 juillet	« État des lieux des OGM dans le monde et évolution des techniques » et « Le forçage génétique: La nouvelle technique qui pourrait éradiquer des espèces entières », avec Annick Bossu et Frédéric Prat dans le cadre de la Fête sans OGM organisée par l'association Foll'avoine (St Saturnin d'Avignon)
30 août	Webinaire sur le forçage génétique en prévision du congrès international de l'UICN, organisé en août 2021 par Inf'OGM et OGM Dangers, avec Christophe Noisette, Hervé Le Meur, Virginie Courtier-Orgogozo, Ali Tapsoba.
6 octobre	Présentation de l'association à la soirée de clôture des Rencontres pour la philanthropie du 1 % pour la Planète, avec Antoine Vépière (Paris).
12 octobre	Présentation de l'association et de ses besoins numériques lors du Gandi Social Club organisé par Gandi.net, avec Antoine Vépière (Paris).
8 décembre	Présentation de l'article « Variétés privées, paysans emprisonnés », par Christophe Noisette (webinaire de Let's Liberate Diversity).

Interventions dans des formations

Cette année, pour cause d'indisponibilité de l'équipe salariée, Inf'OGM n'a pas pu intervenir dans la formation d'ingénieurs agro à l'école d'AgroSup Montpellier.

En revanche, trois de nos rédacteurs sont intervenus durant un cycle de formation des paysans de la Confédération paysanne (en visioconférence, du 21 au 23 juin). Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Module 1/ Qu'est-ce qu'un Organisme Génétiquement Modifié ? Définition juridique : une construction historique et sociale - Est-ce que les plantes que je cultive, les animaux que j'éleve, les microorganismes que j'utilise sont des OGM ? Tour d'horizon des principales techniques produisant des OGM.

- Module 2/ Les OGM sont-ils compatibles avec l'agriculture paysanne ?
 - Qu'est-ce que le sans-OGM ?
 - Pourquoi la coexistence est-elle impossible ?
 - Comment se prémunir contre les contaminations de sa récolte ?
- Module 3/ Replacer les OGM dans un contexte plus large :
 - Le brevet et aujourd'hui la numérisation (DSI), instruments d'appropriation et de destruction de la biodiversité naturelle
 - Déconstruire les arguments de l'industrie des biotechnologies

L'Alert'OGM, la newsletter de l'association

L'Alert'OGM est une newsletter électronique gratuite, sur abonnement. Elle permet d'envoyer, à des personnes et organisations qui souhaitent suivre l'actualité internationale sur les OGM et les semences, une synthèse de tous les articles publiés sur le site, une fois par mois. Fin 2021, il y avait 3807 abonnés à cette lettre. À cela s'ajoutent des communications ponctuelles avec nos soutiens par e-mail afin de faire le point sur des sujets d'enquête précis.

Communication *via* les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2021, la page Facebook d'Inf'OGM comptait 5 729 abonnés contre 5 627 au 1^{er} janvier (+ 1,8 %). Notre compte Twitter, quant à lui, comptabilisait 1 611 abonnés, contre 1381 en début d'année (+16,5%). Cette croissance saine est du même ordre que la croissance observée entre le début et la fin de l'année 2020. À noter que, depuis le mois de septembre, Inf'OGM a également une page Instagram. Encore peu animée, elle ne rassemble pour l'heure que 65 abonnés.

6) Les partenariats

Sur les semences, Inf'OGM travaille en partenariat privilégié avec le Réseau semences paysannes avec lequel il a monté la veille d'informations sur les semences (VCIS). Des échanges fréquents ont également lieu avec la commission semences de la Confédération paysanne, pour obtenir ou donner des informations et écrire/relire des articles. Enfin, des échanges plus informels ont lieu avec des partenaires d'Amérique latine (notamment Red por una américa libre de transgénicos) ou plus internationaux comme GRAIN ou ETC (voir plus bas).

En 2021, Inf'OGM a également continué à échanger avec différentes organisations ou individus. Des chercheurs, des collectifs comme celui des Faucheurs volontaires, des associations défendant l'agriculture biologique (FNAB, IFOAM), des associations environnementalistes (Amis de la Terre, Greenpeace)... Du côté des institutions françaises, le ministère de la Transition écologique et solidaire continue de soutenir financièrement le travail de l'association. Au niveau européen, les organisations avec lesquelles Inf'OGM continue d'échanger sont les structures nationales d'États membres comme les

structures ayant une représentation à Bruxelles. Il s'agit par exemple d'ECVC, des Amis de la Terre Europe, de CEO, d'Ifoam EU...

Notons enfin que l'association a un réseau international assez large. Ce réseau lui permet d'échanger informations et analyses, suivre les actualités voire, bien que plus rarement, disposer de plumes extérieures pour certains articles. Ainsi, Inf'OGM a des contacts avec diverses structures impliquées dans les débats OGM, semences, biologie de synthèse... Parmi ces partenaires internationaux, on trouve ETC Group, TWN, la Via Campesina, IFOAM International, la Red para una América latina libre de transgénicos... Fruit d'une volonté de disposer d'une plateforme commune d'échanges, Inf'OGM héberge toujours une liste de diffusion fermée et internationale dédiée au sujet des nouvelles techniques de biotechnologies. Cette liste compte 69 inscrits de trente pays différents : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suisse... L'élargissement de ce réseau a eu lieu en 2020 sur la thématique de la numérisation du vivant. Les structures à l'international suivant ce dossier peuvent être des structures déjà présentes sur les dossiers OGM ou brevets mais d'autres sont investies dans la défense d'une agriculture paysanne par exemple. À ce jour, ce thème réunit une trentaine de structures internationales, soit autant d'acteurs avec qui Inf'OGM échange informations et analyses.

7) Quelques messages de soutien

« J'ai révisé quelques points clé de la réglementation NBT sur le site info-GM, vraiment remarquablement documenté! »

Jérôme Enjalbert

« Nous avons renouvelé par virement européen le 28 mai dernier et un nouveau n.º 163 est déjà arrivé à notre adresse. En plus, avec les beaux suppléments Plantes transgéniques et nouveaux OGM: Suivez le guide! (1) Des OGM au secours des pays du Sud: vraiment? (2) OGM et brevets (3) et Des OGM au secours du climat: une fausse solution (4).

Félicitations, c'est un travail magnifique!

Meilleurs vœux, »

José Carlos Costa Marques, paysan portugais.

« Encore merci pour tous les articles et le travail que vous menez. »

Thierry Meunier

« votre intervention aujourd'hui lors du 12ème faites sans ogm, était passionnante, pédagogique, les explications étaient claires, denses, ce fut un vrai plaisir de vous écouter avec Frédéric Prat. Un grand merci! Ces moments sont d'une grande richesse. »

Caroline Esposito

« Merci, je viens de recevoir le journal (164), et de le lire d'un seul « trait »... Très intéressant car en relation avec la situation actuelle ! Je vais me réabonner par la poste ! »

Marie Leclerc

« Hello there, I'm sorry I do not speak French - (I used google translate). My name is Debbie, and I am currently working on a university project about world hunger, specifically in countries that have been still heavily affected by famine such as Yemen or Afghanistan. I'd like to thank you for your entry here: infogm.org/7162-protocole-de-cartagena-afrique-declinaison-orientee, I came across it through my research and found it very helpful. »

Debbie Gant